

# Règlement du Jeu HEYME et EN VOITURE SIMONE

En juin, gagne ton permis !

## **Article 1 : Société organisatrice**

La société LUTECEA, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 845181379 et inscrite à l'ORIAS sous le numéro 19002840, dont le siège social est situé 10 RUE LEON PAULET à MARSEILLE (13008), organise du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2021 un jeu concours intitulé « *En juin, gagne ton permis !* » (Ci-après dénommé le « Jeu concours ») accessible exclusivement à partir du site officiel de <https://heyme.care/fr>

## **Article 2 : Participants**

Ce Jeu concours est ouvert à toute personne physique résidant en France, disposant d'un accès Internet, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe.

Les mineurs âgés de 17 ans sont admis à participer à ce Jeu concours à la condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation. La société LUTECEA se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment et de procéder à toutes les vérifications nécessaires. Tout mineur participant qui ne serait pas en mesure de fournir cette justification dans un délai de 15 jours à compter de cette demande sera exclu du Jeu concours.

## **Article 3 : Accès au Jeu concours**

Ce Jeu concours est accessible exclusivement par voie électronique via les pages du site <https://heyme.care/fr>. Aucune participation par courrier, mail ou télécopie ne sera acceptée. Il ne sera accepté qu'une seule participation possible pendant toute la durée du Jeu concours (même nom, prénom, date de naissance et même IP). A ce titre, les inscriptions sont limitées à une seule personne. Il est interdit de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisé de l'application du Jeu, ou de jouer avec plusieurs comptes pour une même personne. De manière générale, le participant s'engage à ne fournir le concernant, que des informations exactes. A défaut l'inscription au Jeu sera invalidée. Pour accéder au formulaire du Jeu concours, le participant devra se rendre sur le site et sélectionner le lien prévu à cet effet ou cliquer sur le lien présent sur les supports de communication. Ensuite le participant devra accepter le règlement en cochant la case correspondante

Le Jeu se déroule du 01/06/2021 9h00 au 30/06/2019 23h00 (date et heure françaises de connexion faisant foi).

## **Article 4 : Modalités de participation**

La participation au Jeu concours est entièrement gratuite et n'est liée à aucune obligation d'achat. Pour participer au Jeu concours, il suffit de se rendre sur le formulaire, le remplir et accepter le règlement. Le jeu concours repose sur le fait de remplir obligatoirement un formulaire des informations suivantes : NOM, PRENOM, MAIL, et NUMERO DE TELEPHONE puis de cliquer sur le bouton « PARTICIPER ».

La Société LUTECEA tirera au sort 11 gagnants pour les lots suivants :

- 1<sup>ER</sup> lot concerne un pack permis chez EnVoitureSimone d'une valeur estimée à 749€ TTC
- Les lots 2 à 11 concernent 10 Codes Premium (national) pour une valeur totale de 490€ TTC

Les packs Codes Premium sont offerts par la société partenaire EN VOITURE SIMONE. Le premier lot ainsi que les frais de jeu sont pris en charge par la Société LUTECEA. L'offre de gain est valable jusqu'au 30 septembre 2021.

Toute participation non conforme aux caractéristiques ci-dessus ou reçue par courrier ne sera pas prise en compte par HEYME-LUTECEA. Ainsi que toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant.

#### **Article 5 : Lot mis en jeu**

Les vainqueurs gagneront les lots précisés en article 4.

Afin d'offrir les lots dans les meilleures dispositions, la société LUTECEA contactera directement les gagnants pour définir ensemble les modalités de remise des lots. En remerciement, le gagnant pourra, s'il le souhaite, soumettre à HEYME-LUTECEA, des articles ou photos sur la thématique de son choix relative à son gain, pour une publication sur le site <https://heyeme.care/fr/blog>, et/ou sur les réseaux sociaux.

#### **Article 6 : Détermination du gagnant**

Les gagnants seront les participants au Jeu concours tirés au sort - voir article 4. Le tirage au sort sera réalisé en présence de plusieurs membres de la société LUTECEA à l'aide d'un logiciel adapté. Les gagnants seront proclamés comme tels, après la clôture du Jeu et validation à partir du 8 juillet 2021. Le gagnant doit obligatoirement avoir 17 ans révolus.

À l'issue de l'identification du gagnant, il sera informé via la publication du nom et prénom sur la fan page officielle de HEYME (Facebook et Instagram) ainsi que par mail. En cas de non réponse du gagnant dans les 15 jours à compter de cette notification, la société LUTECEA se réserve le droit de faire gagner un nouveau participant tiré également au sort. La société LUTECEA décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du gain attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

#### **Article 7 : Remise du lot**

Le lot sera remis en fonction des problématiques, disponibilités et souhaits du gagnant dans les meilleures conditions, en respectant un délai minimal de 40 jours ouvrés et ce, jusqu'au 30 septembre 2021. La société LUTECEA prendra à sa charge toutes les dépenses liées aux envois postaux. Le gagnant du Pack Permis pourra effectuer ses heures de conduite uniquement dans les villes dans lesquelles EnVoitureSimone possède des centres, à savoir : Lille, Strasbourg, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Nantes et l'Île-de-France.

#### **Article 8 : Responsabilité**

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats.

A ce titre, la société LUTECEA se réserve le droit d'annuler la participation de toute personne ayant commis un acte d'intrusion frauduleuse dans le système de traitement automatisé de données du Jeu, acte passible de sanctions pénales, et de mettre à tout moment un terme à ce Jeu, et ce, sans qu'elle puisse être tenue à une quelconque réparation à quelque titre que ce soit, s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le déroulement du Jeu.

La société LUTECEA ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent. A ce titre, la société LUTECEA se réserve la faculté de modifier le règlement du Jeu concours. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne. Toute modification du règlement donnera lieu au dépôt d'un nouveau règlement et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au jeu. La société LUTECEA ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des documents, de leur non réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu concours, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et son gagnant. La société LUTECEA se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance. La société LUTECEA se réserve le droit d'exclure du Jeu concours et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de son gain.

#### **Article 9 : Protection des données personnelles**

La société LUTECEA accorde une très grande importance à la confidentialité des données personnelles des participants au Jeu concours. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), la société LUTECEA, en qualité de Responsable de traitement, met en œuvre un traitement automatisé des données à caractère personnel des participants aux fins d'administrer le formulaire en ligne, d'identifier le participant et de le contacter.

Les données ainsi collectées via le formulaire en ligne (dont la liste figure à l'article 4) seront conservées pendant la période nécessaire à la réalisation des finalités précitées, puis supprimées dans un délai d'un mois à compter de la remise du lot.

Les destinataires de ces données sont les services internes de la société LUTECEA, habilités pour en connaître et la société partenaire EN VOITURE SIMONE chargée de l'attribution effective des lots. Conformément aux dispositions des textes précités, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité (lorsqu'il s'applique) et d'opposition pour motif légitime au traitement des données le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection notamment commerciale. Ces droits peuvent être exercés par courrier postal en s'adressant à HEYME-LUTECEA : 10 RUE LEON PAULET à MARSEILLE

#### **Article 10 : Autorisations**

Le gagnant autorise, à titre gracieux, la société LUTECEA à reproduire, publier et exposer sa dénomination et son lieu d'implantation, sur tous supports (et notamment mais non exclusivement : presse, mailing, affichage, édition, audiovisuel, Internet, etc.) Cependant, si le gagnant ne souhaite aucune utilisation de ses données, il peut en demander l'interdiction à la société LUTECEA.

#### **Article 11 : Convention de preuve**

La société LUTECEA a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un internaute au Jeu. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la société LUTECEA ou de son prestataire ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la société LUTECEA pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par lui, notamment dans ses systèmes d'information. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la société LUTECEA dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

#### **Article 12 : Loi applicable et Règlement**

Le présent Jeu concours est exclusivement soumis à la loi française. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux. La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet. Les réclamations ou litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de ce règlement devront être soumis, par lettre recommandée avec avis de réception, au siège social de LUTECEA.

Tout litige né à l'occasion du présent jeu-concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes. Le présent règlement est disponible intégralement en ligne à partir de la page du blog de HEYME et sera adressé par e-mail à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone, aucune demande d'envoi postal ne sera prise en compte.

A Marseille, le 01/06/2021.